DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Dinan
Canton de Broons

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 022-212200711-20260727-2026_07_10-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE GUITTÉ

SÉANCE DU 21 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette Commune légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Madame Géraldine LUCAS Maire.

Nombre de Membres : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 12 + 1 procuration

Date de convocation : 16/07/2026

Présents : LUCAS Géraldine, DESPORTES Fabien, LABOURDE Charline, HERVIAUX Hubert, DESPORTES Patrick, MASSARD Gilles, HEURLIN Christelle, REVAULT Alexandra, GUENROC Hélène, BOUESNARD Vincent, PIEL Constance, CORTESERO Anne-Marie (présente jusqu'au point n° 6), GUESSANT Sylvain.

Absents : MARIE Nicolas (donne pouvoir à LUCAS Géraldine), CRESPEL Christine.

Secrétaire de séance : DESPORTES Patrick

EVS Demande de participation (2026-07-10)

La commune possède une convention avec EVS de Médréac avec tacite reconduction en janvier de chaque année, la commune participe pour la journée 11€ et la demi-journée 9€.
La demande de participation pour janvier à juin est de 2186 €.

Après délibération, le conseil municipal vote
Pour : 13
Contre :
Abstention :

Valide la participation de 2186 € pour la période de janvier à juin.

Le Maire,
Géraldine LUCAS

MAIRIE DE GUITTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CÔTES D'ARMOR

La secrétaire de séance,
Patrick DESPORTES

MAIRIE DE GUITTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CÔTES D'ARMOR